



Paris, le 7 décembre 2020

CIADE-CIGAC

Une association pour une assurance complète des collectivités

La CIADE, mutuelle d'assurances, assure de nombreuses collectivités de l'est de la France. Le CIGAC, filiale de Groupama et spécialiste de l'assurance statutaire, accompagne un tiers des collectivités françaises. Le 4 décembre, ces deux acteurs ont uni leurs savoir-faire pour proposer une solution assurantielle complète aux communes.

Deux acteurs, au service des collectivités

Le statut de fonctionnaire territorial garantit un maintien de traitement aux agents des collectivités locales en cas d'incapacité de travail. C'est dans ce cadre de gestion des ressources humaines qu'intervient le CIGAC, avec ses partenaires, en aidant les communes à assurer la continuité du service public.

Le CIGAC, qui accompagne 11 000 collectivités en France, prend en effet en charge les indemnités et l'administratif liés à ces absences. La structure offre également des services tels que la gestion des recours contre des tiers, l'aide au retour à l'emploi, la prévention et la lutte contre l'absentéisme.

Depuis plus de 65 ans, la CIADE, appelée la Mutuelle des Communes, assure les infrastructures et les élus de plus de 1000 communes, syndicats, paroisses ou associations de l'est de la France. Ses offres comprennent la couverture des bâtiments, la protection juridique, la responsabilité des collectivités et des élus, et les accidents corporels. La CIADE est un assureur mutualiste spécialisé reconnu et apprécié des collectivités.

Une alliance pour proposer une haute qualité de services

Le partenariat entre les deux acteurs permet de proposer aux communes clientes de la CIADE une solution d'assurance intégrale, qui couvre désormais les risques statutaires. Les collectivités auront accès à une plateforme de courtage et de gestion, reconnue pour sa qualité de service.

Le partenariat prendra effet à partir du 1er janvier 2021.



« Nous avons la chance d'être filiale du premier assureur des collectivités locales. En devenant le courtier gestionnaire de l'assurance statutaire de la CIDE, le CIGAC se positionne désormais comme un acteur de référence auprès des collectivités, au service de tous les acteurs du marché. » **Pierre Jardinaud, Directeur général du CIGAC.**

« La CIDE a pour objectif de répondre à l'ensemble des besoins d'assurances des collectivités. C'est donc en toute logique que nous cherchons à proposer la meilleure offre 'risques statutaires' du marché en nous associant au CIGAC. » **Stéphane Vilain, Directeur Général de la CIDE.**

A propos du CIGAC

Filiale du groupe Groupama, le CIGAC est une société de courtage spécialisée sur le risque statutaire de la fonction publique territoriale et hospitalière. Depuis plus de 20 ans, le CIGAC accompagne plus de 10000 collectivités. Le CIGAC a pour ambition de proposer des solutions innovantes et concrètes pour simplifier la gestion du statut pour les assureurs. Le CIGAC propose aussi un bouquet de services de prévention des risques, de QVT, de recours, etc... pour que l'assurance statutaire devienne une expérience client du meilleur niveau pour les collectivités qui se déclarent satisfaites à 98%.

A propos de la CIDE

Créée en 1954, la Caisse Intercommunale d'Assurances des Départements de l'Est (CIDE) est une mutuelle d'assurance spécialisée sur le marché des collectivités. Administrée par des élus locaux engagés, la CIDE est un assureur solidaire et proche de ses sociétaires, ce qui se traduit par un taux de satisfaction de 98%, stable depuis 5 ans. Avec son ratio de solvabilité de 653% en 2019, la CIDE est un acteur financièrement solide qui s'inscrit dans la durée.

Contacts presse

CIGAC / Groupama :

- Marie-Laure Renaudie – marie-laure.renaudie@groupama.com / 06 07 14 25 65
- Safia Bouda – safia.bouda@groupama.com / 06 02 04 48 63

CIDE :

- Stéphane Vilain – direction@ciade.fr / 03 89 20 18 82